



Politique internationale d'achat de bois

Version : Janvier 2018

Index

1. Champ d'application
2. Contexte
3. Responsabilité
4. Objectifs et mesures
5. Responsabilités et contrôles
6. Partenaires et normes

La politique internationale d'achat en matière de bois est disponible en allemand, en néerlandais, en français et en anglais. En cas de doute, la version allemande fait foi.

1. Champ d'application

La présente politique internationale d'achat en matière de bois régit l'achat de produits et d'emballages en bois ainsi que de produits et d'emballages à base de bois¹ pour le groupe ALDI Nord. Elle vaut pour les produits de marques propres² et les produits de consommation³ ainsi que pour les matériaux de presse et de promotion⁴ avec ou à partir des matériaux suivants :

- bois (bois massif, matériaux à base de bois)
- cellulose (papier, carton)
- viscose et membrane à base de cellulose⁵ (produits hygiéniques, produits de nettoyage et ménagers)
- bambou⁵

La politique internationale d'achat en matière de bois constitue un cadre d'action contraignant tant pour nous que pour nos partenaires commerciaux. Elle fait l'objet de mises à jour continues et d'améliorations conséquentes. Les exigences et directives spécifiques et concrètes du service Qualité s'appliquent également. Elle reste en vigueur jusqu'à publication d'une mise à jour plus actuelle sur www.aldi-nord.de ou www.aldi-docs.be.

Nous collaborons uniquement avec des partenaires commerciaux qui respectent notre politique internationale d'achat en matière de bois.

¹ Emballages commerciaux, emballages extérieurs et emballages de transport définis conforme la directive 94/62/EG du Parlement et du Conseil européen du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages. Les étiquettes adhésives et les tampons absorbants en cellulose pour les denrées alimentaires (p.ex. pour les produits à base de viande frais) ne relèvent pas de la politique d'achat en matière de bois.

² Articles centraux, régionaux, saisonniers, d'action et de test.

³ Les produits de consommation sont des produits utilisés en interne, comme le papier à copier, la papeterie d'affaires, les cartes de visite, les fournitures de bureau (p.ex. crayons, blocs de cours) et d'autres produits à base de bois pour utilisation interne (p.ex. papier de toilette, essuie-tout, serviettes en papier pour sécher les mains).

⁴ Promotion des ventes (magazine « ALDI info », prospectus), promotion en magasin (e.a. affiches, pancartes), des brochures d'informations, des dépliant, etc.

⁵ Hors textiles pour l'habillement et de maison ainsi que hors produits en fibres de bambou.

2. Contexte

Les forêts sont des écosystèmes centraux dignes de protection qui fournissent un habitat important pour les humains, animaux et plantes. Les forêts représentent aussi un réservoir d'eau potable important et jouent un rôle considérable en tant que puits de carbone dans le changement climatique. Afin de garantir le respect et la conservation durable à long terme de la ressource bois, non seulement une gestion durable est nécessaire, mais aussi un traitement et un recyclage durables de produits et d'emballages en bois et à base de bois. De plus, il est important d'empêcher l'abattage illégal de bois et de protéger les forêts menacées. En particulier, la protection des forêts tropicales occupe une place importante pour le groupe ALDI Nord. Voilà pourquoi ALDI Nord doit assumer ses responsabilités dans la chaîne de valeur pour protéger et conserver de façon durable l'une des ressources les plus précieuses de la planète.

Avec la mise en oeuvre de normes de durabilité sociales, écologiques et économiques, ALDI Nord fait face aux défis suivants (entre autres) en collaboration avec d'autres acteurs :

Défis sociaux⁶

- respect des droits de l'homme et des conventions fondamentales du travail de l'OIT⁷
- protection et préservation des peuples indigènes
- prévention de conflits sur les droits fonciers et les ressources

Défis écologiques

- promotion de gestion forestière durable
- respect pour et de la gestion des forêts et de leur diversité biologique
- lutte contre la déforestation progressive
- lutte contre le changement climatique et les conséquences qui y sont liées, comme, par exemple l'augmentation des périodes de sécheresse et la prolifération de parasites

Défis économiques

- augmentation des rendements du bois par une gestion forestière durable
- rejet de la corruption et du crime organisé
- diminution de la concurrence entre les superficies consacrées à la production d'autres matières premières

⁶ Le code BSCI (Code of Conduct) fait partie intégrante de toutes nos relations d'affaire et oblige nos fournisseurs et leurs fabricants d'assumer leurs responsabilités sociales. Plus d'informations sur : bsci-intl.org.

⁷ Organisation internationale du Travail (International Labour Organization).

3. Responsabilité

L'utilisation durable et respectueuse des ressources naturelles fait partie intégrante de la responsabilité sociale d'ALDI Nord. En tant que détaillant international, ALDI Nord assume ses responsabilités concernant les répercussions de ses décisions sur la chaîne d'approvisionnement, notamment en élaborant des politiques d'achat spécifiques. Au moyen de notre politique d'achat en matière de bois, nous soutenons des mesures visant à protéger et à conserver les forêts ainsi que des mesures pour une création de valeur durable.

Voici un aperçu de nos objectifs :

- I. Promotion de la gestion forestière durable*
- II. Basculement international de produits et d'emballages en bois ou à base de bois vers des matériaux recyclés et/ou certifiés*
- III. Augmentation de la recyclabilité et du respect de l'environnement*
- IV. Transparence et traçabilité*
- V. Communication transparente et sensibilisation des groupes d'intérêt à l'importance de la gestion forestière durable*

4. Objectifs et mesures

En étroite collaboration avec les départements Corporate Responsibility, Achat et Qualité ainsi qu'avec les partenaires commerciaux et les parties prenantes concernées, ALDI Nord élabore des objectifs et des mesures visant à l'achat durable de produits et d'emballages en bois et à base de bois.

I. Promotion de la gestion forestière durable

En concertation avec nos partenaires commerciaux, nous nous engageons pour la protection et l'utilisation respectueuse des bois ainsi que pour création de valeur durable. À l'exception des matières premières issues de la sylviculture durable certifiée, nous renonçons à l'achat d'essences de bois menacées et de bois provenant de forêts particulièrement dignes de protection (zones naturelles protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, forêts tropicales et forêts primaires). Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils mettent pleinement en oeuvre toutes les réglementations applicables et les obligations prévues par le règlement de l'UE sur le commerce du bois.

Avec le Forest Stewardship Council® (FSC® N001589), le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC) ou le label écologique de l'UE, nous nous appuyons sur les normes⁸ reconnues qui garantissent et promeuvent une gestion forestière responsable et le traitement respectueux de l'environnement.

Le FSC est membre de l'**International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (ISEAL)** et contribue à promouvoir internationalement, à représenter de manière crédible et à contrôler régulièrement les objectifs et normes sociales et écologiques de durabilité dans la gestion forestière internationale.

⁸L'application de ces normes peut varier selon le pays ALDI Nord.

II. Basculement international de produits et d’emballages en bois ou à base de bois vers des matériaux recyclés et/ou certifiés

Le groupe ALDI Nord est représenté dans neuf pays européens. Aujourd’hui, ALDI Nord offre déjà un large éventail de produits et d’emballages en bois et à base de bois certifiés durablement. Notre objectif est d’augmenter notre offre de produits et d’emballages en bois ou à base de bois plus durable. Dans la mesure du possible, nous nous engageons à utiliser des matériaux recyclés.

Produits en bois et à base de bois

Notre objectif international est de basculer à **100 %** de nos produits en bois et à base de bois vers des produits certifiés durablement dans le champ d’application défini par nous **d’ici fin 2020**. Ce faisant, nous acceptons les normes du **FSC**⁹ et de la **PEFC**¹⁰ ainsi que le **label écologique de l’UE** ou des normes comparables pour promouvoir la gestion forestière durable ou un traitement respectueux de l’environnement (par exemple Der Blaue Engel ou Nordic Swan).

À partir du 01/01/2018 nous acceptons des produits en bois tropical ou contenant des éléments en bois tropical et des produits provenant des pays à risque selon le BSCI¹¹ que par le biais de demandes d’offres avec une certification valide selon les normes du FSC¹².

Emballages

Sur le plan international, nous basculons à **100 %** de tous les emballages commerciaux, les emballages carton et les emballages de transport achetés pour des produits (en fonction de la disponibilité) vers une qualité ou des matériaux de recyclage certifiés durablement, et ce, **d’ici fin 2020 au plus tard**. Des stocks d’emballage existants sont épuisés pour économiser les ressources.

En ce qui concerne les **emballages commerciaux**, nous n’acceptons que des fibres premières et des matériaux de recyclage certifiés durables qui répondent aux directives des normes **FSC**¹³ et **PEFC**¹⁴ ou à des normes comparables pour la promotion d’une gestion forestière durable ou pour un traitement respectueux de l’environnement.

En ce qui concerne les **emballages carton et de transport**, nous n’acceptons que des fibres premières et des matériaux de recyclage certifiés durables qui répondent aux directives des normes **FSC**¹⁵ et **PEFC**¹⁶ ou à des normes comparables pour la promotion d’une gestion forestière durable ou pour un traitement respectueux de l’environnement. À condition qu’ils contiennent au moins 70 % de matériel recyclé, nous acceptons également des emballages carton et des emballages de transport sans certificat.

^{9, 13, 15} FSC 100 %, FSC MIX et FSC RECYCLED.

^{10, 14, 16} PEFC, PEFC recycled.

¹¹ Plus d’informations sous www.bsci-intl.org.

¹² FSC 100 % et FSC MIX.

III. Augmentation de la recyclabilité et du respect de l'environnement

Outre la qualité durable de nos produits et de nos emballages, nous voulons aussi rendre leur traitement et utilisation plus durable.

Encres contenant de l'huile minérale

Afin d'améliorer la qualité du vieux papier dans les pays ALDI Nord, nous nous opposons à l'utilisation d'encres contenant de l'huile minérale. Voilà pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour promouvoir l'utilisation d'encres sans huile minérale pour l'impression de produits et d'emballages en bois et à base de bois. Ainsi, nous pouvons réduire l'utilisation d'huile minérale dans le cycle de recyclage et augmenter la qualité de matériaux de recyclage à base de bois.

Blanchiment de papier¹⁵

Afin de rendre le processus de blanchiment de papier plus écologique, nous conseillons à nos partenaires commerciaux d'utiliser des matériaux qui ont été traités par des méthodes de blanchiment respectueuses de l'environnement. Pour réduire les répercussions environnementales du processus de blanchiment sur les eaux réceptrices, nous recommandons l'utilisation de la méthode de blanchiment TCF (sans chlore total).

IV. Transparence et traçabilité

La transparence et la traçabilité constituent pour ALDI Nord deux critères essentiels pour l'approvisionnement et la commercialisation de produits et d'emballages en bois et à base de bois. Voilà pourquoi nous exigeons de nos fournisseurs une traçabilité complète de tous les produits et emballages pour lesquels la politique internationale d'achat en matière de bois est d'application. Nos fournisseurs doivent fournir toutes les informations concernant l'origine botanique et géographique ainsi que d'autres preuves de certification lors du processus d'achat. De plus, nous faisons examiner par échantillonnage le type de bois et l'origine de produits par des organismes de contrôle indépendants.

¹⁵ Conformément à la décision d'exécution 2014/687/EU de la Commission du 26.09.2014.

V. Communication transparente et sensibilisation des groupes d'intérêt

La promotion de la gestion forestière durable ne peut réussir que par des actions communes de tous les acteurs concernés.

C'est pourquoi ALDI Nord s'engage à fournir aux collaborateurs, clients et partenaires commerciaux des informations complètes sur le contexte et les objectifs d'une gestion forestière durable et à sensibiliser ceux-ci à l'importance de ce thème.

ALDI Nord atteint ces objectifs par exemple par :

- des circulaires internes, des dépliants informatifs et l'intégration de la présente politique d'achat en matière de bois dans le programme de formation ;
- notre dépliant hebdomadaire et des brochures d'information ;
- notre site web, sur lequel les consommateurs ont accès à davantage d'informations à propos des thèmes durabilité et qualité ainsi qu'à propos des normes de certification internationalement reconnues;
- la promotion active de produits en bois ou à base de bois issus de la gestion forestière durable.

5. Responsabilités et contrôles

ALDI Nord s'engage à contrôler régulièrement ses objectifs en ce qui concerne l'approvisionnement de produits et d'emballages en bois ou à base de bois et formulera éventuellement des objectifs et mesures supplémentaires. À cet effet, nous échangeons en permanence avec nos partenaires externes tels que les ONG, représentants scientifiques et autres groupes d'intérêts.

Pour les acheteurs d'ALDI Nord, la présente politique internationale en matière d'achat de bois et les objectifs qui y sont repris sont contraignants lors de l'exécution des processus de demandes d'offre et d'achat.

ALDI Nord a informé ses fournisseurs de marques propres à propos du contenu et des objectifs de la politique internationale en matière d'achat de bois. Les fournisseurs s'engagent contractuellement à respecter ces prescriptions lors de l'attribution du contrat. ALDI Nord présume que ses fournisseurs ont développé des directives pour un approvisionnement durable de produits et d'emballages en bois ou à base de bois et créent un système de gestion pour le contrôle permanent des normes. ALDI Nord se réserve le droit de faire exécuter des contrôles par échantillonnage des spécifications de produit chez ses fournisseurs par une tierce partie indépendante.

Lors de la définition de ses objectifs d'entreprise, ALDI Nord mise depuis toujours sur la collaboration étroite et fiable avec ses fournisseurs. Nous partageons la responsabilité pour le maintien des ressources naturelles avec nos partenaires commerciaux et coopérons afin de pouvoir atteindre les objectifs formulés dans cette politique d'achat. ALDI Nord salue le soutien de projets et d'initiatives individuels en matière de durabilité pour la protection des forêts par les fournisseurs et que ceux-ci donnent des informations à propos des mesures prises et des développements actuels.

La direction et les autres responsables d'ALDI Nord sont régulièrement informés de l'état actuel et de la mise en oeuvre.

6. Partenaires et normes



La marque de la
gestion forestière
responsable

Forest Stewardship Council® (FSC®)

Le label FSC certifie le bois et les produits à base de bois qui sont conformes aux normes environnementales et sociales internationales et qui sont issus de la gestion forestière durable. La certification renferme dix principes de durabilité qui doivent être respectés pour les produits en bois ou en papier: la chaîne de production du bois est e.a. complètement traçable, le bois ne provient pas de forêts ou de réserves protégées, les droits des peuples autochtones sont respectés et l'équilibre écologique de la forêt doit être garanti à long terme. L'octroi de certificats est réalisé par des tiers indépendants et est contrôlé annuellement.

www.fsc.be



Promouvoir la gestion
durable de la forêt
www.pefc.be

Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)

Le logo PEFC certifie les produits de bois et de papier issus de la gestion forestière durable. PEFC est l'abréviation pour «Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes», un système transparent et indépendant pour garantir une gestion forestière durable. Les directives PEFC comportent des aspects écologiques, économiques et sociaux qui doivent être respectés pour que le logo PEFC soit attribué. On n'abat p.ex. pas plus de bois que la forêt ne peut en produire et la forêt demeure un habitat sûr pour les animaux et plantes. De plus, les droits des gens qui vivent et/ou dépendent des forêts sont garantis. Le respect des directives est vérifié régulièrement par des organisations indépendantes.

www.pefc.be



Label écologique de l'UE

Le label écologique de l'UE, également connu sous le nom d'Écolabel Européen, a été introduit par la Commission Européenne en 1992. Celui-ci certifie des produits et services dont les répercussions environnementales sont plus faibles que celles de produits comparables.

www.ecolabel.be

**Vous trouverez de plus amples informations concernant
nos activités CR sur www.cr-aldinord.com.**

ALDI Holding SA
Corporate Responsibility
Keerstraat 4
9420 Erpe-Mere

